

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1 février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale – M. Didier SAMUEL ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2013-009 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1116 et nommant Monsieur Patrick LACOLLEY, Directeur ;

Vu la décision n° 2018-36 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1116 et renouvelant dans ses fonctions Monsieur Patrick LACOLLEY, Directeur ;

Vu le courrier daté du 6 janvier 2021 de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du président du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche et de l'enseignement supérieur ayant pour objet l'évolution du calendrier des évaluations par ledit Haut Conseil des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche.


**Décident :**

**Article 1 :** L'Unité Mixte de Recherche UMR 1116 intitulée " Défaillance cardiovasculaire aiguë et chronique - DCAC " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** Monsieur Patrick LACOLLEY est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2023.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**



A handwritten signature in black ink is written over the official seal of the Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM). The seal is circular and contains a central emblem of a figure holding a staff with a snake, surrounded by the text 'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE' and 'REPUBLIQUE FRANCAISE'.

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**